

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND															
Annexe D																	
CLASSE D'USAGES PERMIS																	
Zones		A-1					A-2					A-3					
Usages																	
Résidentiel (R)																	
Unifamilial	R1																
Bi et trifamilial	R2																
Multifamilial	R3																
Mixte	R4																
Maison mobile	R5																
Commercial (C)																	
Commercial de détail																	
	C1																
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1															
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2															
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3															
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4															
Commercial de vente en gros																	
	C2																
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1															
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2															
Services professionnels, personnels et d'affaires																	
	C3																
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1															
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2															
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3															
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4															
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5															
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6															
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7															
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8															
Services reliés aux véhicules																	
	C4																
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1															
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2															
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3															
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4															
Restauration, consommation d'alcool et divertissement																	
	C5																
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1															
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2															
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3															
Établissements d'hébergement																	
	C6																
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1															
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2															
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3															
Services récréatifs, sportifs et culturels																	
	C7																
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1															
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2															
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3															
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4															
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5															
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6															
Industrie (I)																	
Industrie liée aux ressources naturelles																	
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																
Industrie légère																	
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																
Industrie lourde																	
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																
Industrie d'extraction																	
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)																
Communautaire (P)																	
Communautaire, institutionnel et administratif																	
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																
Récréation																	
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																
Utilité publique																	
	P3 (Garage municipal)																
Communication																	
	P4 (Antenne télécommunication)																
Agricole (A)																	
Agriculture sans élevage																	
	A1 (Culture du sol et végétaux)																
Agriculture avec élevage																	
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																
Agriculture élevage à forte charge d'odeur																	
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																
Services et commerces agricoles																	
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																
Usages agricoles spécifiques																	
	A5 (Chenils et fourrières)																
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																	
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
sup. d'implantation (m ²)	min.	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	max.																
largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	max.																
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																	
isolée																	
jumelée																	
contigüe																	
MARGES DE RECUL																	
marge de reculavant (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Marge de recul arrière (m)	min.	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
RAPPORTS																	
Logement max/bâtiment	max.	1	1				1	1					1	1			
Espace bâti max./terrain																	
DISPOSITIONS SPÉCIALES																	
Zone d'inondation																	
Zone écologique de conservation																	
Zone écologique identifiée																	
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																	
Aire de concentration oiseaux aquatiques																	
Zone de pente forte																	
Site archéologique																	
Autres																	
NOTES																	
AMENDEMENTS																	

GRILLE DES USAGES ET NORMES			SAINT-ARMAND																	
Annexe D																				
CLASSE D'USAGES PERMIS																				
Zones			RE-2				RE-3		RE-4		RE-5		RE-6		P-1		P-2		P-3	
Usages																				
Résidentiel (R)																				
Unifamilial	R1		●																●	
Bi et trifamilial	R2																			●
Multifamilial	R3																			
Mixte	R4																			
Maison mobile	R5									●										
Commercial (C)																				
Commercial de détail	C1																			
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																		●
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																		
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																		
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																		●
Commercial de vente en gros	C2																			
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																		
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																		
Services professionnels, personnels et d'affaires	C3																			
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																		●
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																		●
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3	●														●			
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																		●
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																		
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7																		
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																		
Services reliés aux véhicules	C4																			
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																		
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																		●
Restauration, consommation d'alcool et divertissement	C5																			
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																		●
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																		
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																		
Établissements d'hébergement	C6																			
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1																		
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2	●														●			
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3	●								● ²						●			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7																			
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																		
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																		●
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																		●
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4	●			●	●			●		●					●			
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5	●																	
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																		●
Industrie (I)																				
Industrie liée aux ressources naturelles	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																			
Industrie légère	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																			
Industrie lourde	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																			
Industrie d'extraction	I4 (Gravrières, sablières, carrières)																			
Communautaire (P)																				
Communautaire, institutionnel et administratif	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																			
Récréation	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																			●
Utilité publique	P3 (Garage municipal)																			●
Communication	P4 (Antenne télécommunication)																			
Agricole (A)																				
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)																			
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																			● ¹
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																			
Services et commerces agricoles	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																			
Usages agricoles spécifiques	A5 (Chenils et fourrières)																			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
hauteur (étage)	min.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.		2	2	2	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.		4,5	4,5	4,5				4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
	max.		10	12	10				10	12	10	12	10	12	10	12	10	12	10	12
sup. d'implantation (m ²)	min.		60	60	60				60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
	max.																			
largeur (m)	min.		7,5	7,5	7,5				7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	max.																			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée																				
contigue																				
MARGES DE REcul																				
marge de reculavant (m)	min.		10	10	10	12			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.		3	3	3	4			3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Marge de recul arrière (m)	min.		10	10	10	3			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
RAPPORTS																				
Logement max/bâtiment	max.		1						1										1	3
Espace bâti max./terrain																				
DISPOSITIONS SPÉCIALES																				
Zone d'inondation									●	●	●	●								
Zone écologique de conservation									●		●									
Zone écologique identifiée									●											
Réserve écologique de la rivière aux Brochets											●									
Aire de concentration oiseaux aquatiques																				
Zone de pente forte			●	●	●															
Site archéologique									●	●	●	●								
Autres																				
NOTES																				
AMENDEMENTS																				

GRILLE DES USAGES ET NORMES			SAINT-ARMAND																	
Annexe D																				
CLASSE D'USAGES PERMIS																				
Zones			P-4	P-5	P-6	P-7	P8	P-9	P-10	P-11	P-12	P-13	P-14	R-1	R-2	R-3	R			
Usages																				
Résidentiel (R)																				
Unifamilial	R1																			
Bi et trifamilial	R2																			
Multifamilial	R3																			
Mixte	R4																			
Maison mobile	R5																			
Commercial (C)																				
Commercial de détail																				
	C1																			
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																		
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																		
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																		
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																		
Commercial de vente en gros																				
	C2																			
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																		
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																		
Services professionnels, personnels et d'affaires																				
	C3																			
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																		
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																		
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3																		
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																		
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																		
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7																		
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																		
Services reliés aux véhicules																				
	C4																			
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																		
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																		
Restauration, consommation d'alcool et divertissement																				
	C5																			
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																		
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																		
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																		
Établissements d'hébergement																				
	C6																			
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1																		
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2																		
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3																		
Services récréatifs, sportifs et culturels																				
	C7																			
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																		
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																		
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																		
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4																		
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5																		
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																		
Industrie (I)																				
Industrie liée aux ressources naturelles																				
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																			
Industrie légère																				
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																			
Industrie lourde																				
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																			
Industrie d'extraction																				
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)																			
Communautaire (P)																				
Communautaire, institutionnel et administratif																				
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																			
Récréation																				
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)																			
Utilité publique																				
	P3 (Garage municipal)																			
Communication																				
	P4 (Antenne télécommunication)																			
Agricole (A)																				
Agriculture sans élevage																				
	A1 (Culture du sol et végétaux)																			
Agriculture avec élevage																				
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																			
Agriculture élevage à forte charge d'odeur																				
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																			
Services et commerces agricoles																				
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																			
Usages agricoles spécifiques																				
	A5 (Chenils et fourrières)																			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
hauteur (étage)	min.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	max.		1	1	1	3	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2		
hauteur (m)	min.					4,5					4,5	4,5			4,5	4,5	4,5	4,5		
	max.					15					12	12			10	10	10	10		
sup. d'implantation (m²)	min.					60				55	60	60	60	60	60	60	60	60		
	max.					7,5														
largeur (m)	min.									7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
	max.																			
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																				
isolée																				
jumelée																				
contigüe																				
MARGES DE REcul																				
marge de reculavant (m)	min.		10	10	10	10	12	12	12	7,6	7,6	7,6	12	12	12	12	10	10		
Marges de recul latérales (m)	min.		3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3		
Marge de recul arrière (m)	min.		10	10	10	10	3	3	3	3	3	3	3	3	3	10	10	10		
RAPPORTS																				
Logement max/bâtiment	max.															1	1	1		
Espace bâti max./terrain						0,3														
DISPOSITIONS SPÉCIALES																				
Zone d'inondation																				
Zone écologique de conservation																				
Zone écologique identifiée																				
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																				
Aire de concentration oiseaux aquatiques																				
Zone de pente forte																				
Site archéologique																				
Autres																				
NOTES																				
AMENDEMENTS																				

GRILLE DES USAGES ET NORMES			SAINT-ARMAND																
Annexe D																			
CLASSE D'USAGES PERMIS																			
Zones			-4	R-5	R-6	R-7	R-8	R-9	R-10	R-11	R-12	R-13	R-14	R-15	R-16	R-17			
Usages																			
Résidentiel (R)																			
Unifamilial	R1			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bi et trifamilial	R2					●		●					●		●				●
Multifamilial	R3																		
Mixte	R4																		
Maison mobile	R5																		
Commercial (C)																			
Commercial de détail																			
	C1																		
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1																	
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2																	
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3																	
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4																	
Commercial de vente en gros																			
	C2																		
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1																	
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2																	
Services professionnels, personnels et d'affaires																			
	C3																		
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1																	
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2																	
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3																	
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4																	
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5																	
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6																	
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7																	
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8																	
Services reliés aux véhicules																			
	C4																		
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1																	
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2																	
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3																	
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4																	
Restauration, consommation d'alcool et divertissement																			
	C5																		
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1																	
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2																	
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3																	
Établissements d'hébergement																			
	C6																		
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1																	
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2																	
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3																	
Services récréatifs, sportifs et culturels																			
	C7																		
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1																	
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2																	
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3																	
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4	●																
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5																	
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6																	
Industrie (I)																			
Industrie liée aux ressources naturelles																			
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)																		
Industrie légère																			
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)																		
Industrie lourde																			
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)																		
Industrie d'extraction																			
	I4 (Gravières, sablières, carrières)																		
Communautaire (P)																			
Communautaire, institutionnel et administratif																			
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)																		
Récréation																			
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●																
Utilité publique																			
	P3 (Garage municipal)																		
Communication																			
	P4 (Antenne télécommunication)																		
Agricole (A)																			
Agriculture sans élevage																			
	A1 (Culture du sol et végétaux)																		
Agriculture avec élevage																			
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)																		
Agriculture élevage à forte charge d'odeur																			
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)																		
Services et commerces agricoles																			
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)																		
Usages agricoles spécifiques																			
	A5 (Chenils et fourrières)																		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
hauteur (étage)	min.		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.		4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5										
	max.		10	10	10	10	10	10	10										
sup. d'implantation (m²)	min.		60	60	60	60	60	60	60	60	55	55	55	55	55	55	55	55	55
	max.																		
largeur (m)	min.		7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
	max.																		
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																			
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée																			
contigue																			
MARGES DE REcul																			
marge de reculavant (m)	min.		10	10	10	10	10	10	10	10	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Marges de recul latérales (m)	min.		3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Marge de recul arrière (m)	min.		10	10	10	10	10	10	10	10	3	3	3	3	3	3	3	3	3
RAPPORTS																			
Logement max/bâtiment	max.			1	1	1	3	1	3	1	1	1	1	1	3	1	3	1	1
Espace bâti max./terrain																			
DISPOSITIONS SPÉCIALES																			
Zone d'inondation																			
Zone écologique de conservation																			
Zone écologique identifiée																			
Réserve écologique de la rivière aux Brochets																			
Aire de concentration oiseaux aquatiques																			
Zone de pente forte																			
Site archéologique																			
Autres																			
NOTES																			
AMENDEMENTS																			

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND											
Annexe D													
CLASSE D'USAGES PERMIS													
Zones		R-18	R-19	R-20	C-1	C-2	C-3	C-4					
Usages													
Résidentiel (R)													
Unifamilial	R1	●		●	●	●		●				●	
Bi et trifamilial	R2		●										
Multifamilial	R3												
Mixte	R4											●	
Maison mobile	R5												
Commercial (C)													
Commercial de détail													
	C1												
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1									●		●
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2						●		●			●
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3											
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4									●		●
Commercial de vente en gros													
	C2												
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1											
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2											
Services professionnels, personnels et d'affaires													
	C3												
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1							●		●		●
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2								●			●
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3											
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4							●		●		
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5											●
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6											
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7											
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8											
Services reliés aux véhicules													
	C4												
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1											
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2											
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3											
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4											
Restauration, consommation d'alcool et divertissement													
	C5												
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1									●		●
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2											●
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3											
Établissements d'hébergement													
	C6												
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1											
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2									●		●
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3											
Services récréatifs, sportifs et culturels													
	C7												
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1											●
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2											●
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3											●
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4											
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5											
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6											●
Industrie (I)													
Industrie liée aux ressources naturelles													
	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)												
Industrie légère													
	I2 (Industries manufacturières et artisanales)												
Industrie lourde													
	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)												
Industrie d'extraction													
	I4 (Gravrières, sablières, carrières)												
Communautaire (P)													
Communautaire, institutionnel et administratif													
	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)												
Récréation													
	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)												
Utilité publique													
	P3 (Garage municipal)												
Communication													
	P4 (Antenne télécommunication)												
Agricole (A)													
Agriculture sans élevage													
	A1 (Culture du sol et végétaux)												
Agriculture avec élevage													
	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)												
Agriculture élevage à forte charge d'odeur													
	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)												
Services et commerces agricoles													
	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)												
Usages agricoles spécifiques													
	A5 (Chenils et fourrières)												
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.					4,5	4,5	4,5	4,5		4,5	4,5	4,5
	max.					10	10	10	12	12	10	10	12
sup. d'implantation (m ²)	min.	55	55	55	55	60	60	60	60	55	60	60	60
	max.												
largeur (m)	min.	7,3	7,3	7,3	7,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,3	7,5	7,5	7,5
	max.												
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL													
isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée													
contigue													
MARGES DE REcul													
marge de reculavant (m)	min.	12	12	7,6	7,6	10	10	10	10	7,6	10	10	10
Marges de recul latérales (m)	min.	4	4	4	4	3	3	3	3	4	3	3	3
Marge de recul arrière (m)	min.	3	3	3	3	3	3	10	10	3	10	10	10
RAPPORTS													
Logement max/bâtiment	max.	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
Espace bâti max./terrain													
DISPOSITIONS SPÉCIALES													
Zone d'inondation													
Zone écologique de conservation													
Zone écologique identifiée													
Réserve écologique de la rivière aux Brochets													
Aire de concentration oiseaux aquatiques													
Zone de pente forte													
Site archéologique													
Autres													
NOTES													
AMENDEMENTS													

GRILLE DES USAGES ET NORMES		SAINT-ARMAND						
Annexe D								
CLASSE D'USAGES PERMIS								
Zones		I-2			I-3		I-4	
Usages								
Résidentiel (R)								
Unifamilial	R1							
Bi et trifamilial	R2							
Multifamilial	R3							
Mixte	R4							
Maison mobile	R5							
Commercial (C)								
Commercial de détail	C1							
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C1-1						
	Catégorie 2 (Biens d'équipements)	C1-2						
	Catégorie 3 (Produits construction)	C1-3						
	Catégorie 4 (Dépanneur)	C1-4						
Commercial de vente en gros	C2							
	Catégorie 1 (Entrepôts)	C2-1						
	Catégorie 2 (Dépôts extérieurs)	C2-2						
Services professionnels, personnels et d'affaires	C3							
	Catégorie 1 (Services professionnels)	C3-1						
	Catégorie 2 (Services personnels)	C3-2						
	Catégorie 3 (Bien-être, formation et développement)	C3-3						
	Catégorie 4 (Ateliers d'artisan)	C3-4						
	Catégorie 5 (Services financiers)	C3-5						
	Catégorie 6 (Métiers spécialisés)	C3-6						
	Catégorie 7 (Excavation, construction et paysagement)	C3-7						
	Catégorie 8 (Entreprises de transport)	C3-8						
Services reliés aux véhicules	C4							
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1						
	Catégorie 2 (Véhicules)	C4-2						
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3						
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4						
Restauration, consommation d'alcool et divertissement	C5							
	Catégorie 1 (Restaurants, brasserie, cantine)	C5-1						
	Catégorie 2 (Bar, taverne, discothèque)	C5-2						
	Catégorie 3 (Spectacles érotiques)	C5-3						●
Établissements d'hébergement	C6							
	Catégorie 1 (Hébergement et repas à la ferme)	C6-1						
	Catégorie 2 (Hôtel et auberge)	C6-2						
	Catégorie 3 (Camping, base de plein air)	C6-3						
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7							
	Catégorie 1 (Salles de spectacles et amusement)	C7-1						
	Catégorie 2 (Centre sportif, salle de quilles ou billard)	C7-2						
	Catégorie 3 (Écoles de danse, langue, judo, musique)	C7-3						
	Catégorie 4 (Sentiers, interprétation de la nature)	C7-4						
	Catégorie 5 (Ski alpin, golf, glissades sur neige)	C7-5						
	Catégorie 6 (Musée, galerie d'art, exposition)	C7-6						
Industrie (I)								
Industrie liée aux ressources naturelles	I1 (Transformation produits agricoles et forestiers)							● ¹
Industrie légère	I2 (Industries manufacturières et artisanales)							
Industrie lourde	I3 (Caoutchouc, cuir, papier, etc.)							●
Industrie d'extraction	I4 (Gravières, sablières, carrières)		●					●
Communautaire (P)								
Communautaire, institutionnel et administratif	P1 (hôtel de ville, poste douanier, église, école)							
Récréation	P2 (Terrain de jeux, parc, piste cyclable)							
Utilité publique	P3 (Garage municipal)							
Communication	P4 (Antenne télécommunication)			● ¹				
Agricole (A)								
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)					●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)					●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (Porcs, veaux de lait, visons)					● ²		● ²
Services et commerces agricoles	A4 (vente, la réparation et l'entretien d'équipement)							
Usages agricoles spécifiques	A5 (Chenils et fourrières)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1	1	1	1
	max.	2	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5			
	max.	10	10	10	15			
sup. d'implantation (m ²)	min.	60	60	60	60	55		
	max.							
largeur (m)	min.	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5		
STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
isolée		●	●	●	●	●	●	●
jumelée								
contigüe								
MARGES DE REcul								
marge de reculavant (m)	min.	10	10	10	10	7,6	7,6	
Marges de recul latérales (m)	min.	3	3	3	3	4	4	
Marge de recul arrière (m)	min.	10	10	10	10	3	3	
RAPPORTS								
Logement max/bâtiment	max.							
Espace bâti max./terrain								
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
Zone d'inondation								
Zone écologique de conservation								
Zone écologique identifiée								
Réserve écologique de la rivière aux Brochets								
Aire de concentration oiseaux aquatiques								
Zone de pente forte								
Site archéologique								
Autres								
NOTES					¹ Voir article 171	² Voir article 186	Voir article 164	² Voir article 186
AMENDEMENTS								